

GOWER, Jackie et John REDMOND (dir.). *Enlarging the European Union : The Way Forward*. Brookfield, Ashgate Publishing Company, 2000, XI+195 p.

Marie Lavigne

Volume 32, Number 3, 2001

Références de l'Union européenne : regards croisés

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/704338ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/704338ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lavigne, M. (2001). Review of [GOWER, Jackie et John REDMOND (dir.). *Enlarging the European Union : The Way Forward*. Brookfield, Ashgate Publishing Company, 2000, XI+195 p.] *Études internationales*, 32(3), 620–623.
<https://doi.org/10.7202/704338ar>

impérial et multiculturel – l'Autriche (pp. 65-86). Elle passe ensuite à une monarchie constitutionnelle dotée d'un régime fédéral, aux multiples clivages communautaires et linguistiques – la Belgique (pp. 87-108). Puis, elle glisse à une autre monarchie constitutionnelle à l'unité ethno-culturelle certaine, quoique sa situation linguistique se présente sous des auspices précaires – le Danemark (pp. 109-126). Cahin-caha, le recueil poursuit ainsi sa route, condamnant le lecteur à une promenade buissonnière, sautillant d'un cas à un autre au grand dam du désir exprimé d'une cohérence d'ensemble. Fondé par exemple sur les types de régime politique, de composantes socio-démographiques ou de flux migratoires, un regroupement thématique des études de cas aurait été fort souhaitable afin d'éviter à l'intellect une démarche en mouvements browniens. À cet égard, le récent livre de Catherine Wihtol de Wenden, *L'immigration en Europe* [Paris, La documentation Française, 1999], s'avère nettement mieux construit, offrant au lecteur un aperçu à la fois plus synthétique et plus éclairant.

À travers l'histoire, suivant le cours des crues, les mouvements migratoires débordent régulièrement des dispositifs normatifs visant à les endiguer. À l'instar de l'objet étudié, le recueil *Asylum and Migration Policies...* édifie un cadre de lecture qui, par ses descriptions empiriques et sa construction standardisée, laisse fuir une compréhension plus sagace des flux migratoires et des politiques cherchant à les réguler.

Martin PAQUET

Département d'histoire et de géographie
Université de Moncton, Canada

EUROPE

Enlarging the European Union : The Way Forward.

GOWER, Jackie et John REDMOND (dir.).
Brookfield, Ashgate Publishing
Company, 2000, xi+195 p.

L'ouvrage coordonné par Jackie Gower et John Redmond, qui en ont écrit l'introduction et la conclusion, est le fruit d'un colloque tenu à Birmingham vraisemblablement en 1998, dont les contributions ont été actualisées en date du début 1999 (on regrette que les dates du colloque et de la rédaction finale n'aient pas été précisées, en raison de la rapidité dont les choses évoluent en ce qui concerne l'élargissement de l'Union européenne). Les auteurs n'ont ainsi pu intégrer, entre autres, deux aspects fondamentaux du processus. Le premier est la décision prise lors du Sommet d'Helsinki en décembre 1999 de conduire les négociations d'accession avec les 10 pays de l'Est candidats simultanément (alors que le Sommet de Luxembourg avait introduit en 1997 un processus à deux vitesses, d'abord avec les candidats de premier rang considérés comme les mieux préparés, Pologne, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie et Estonie, puis avec les candidats de second rang, Lituanie, Lettonie, Bulgarie, Roumanie et Slovaquie). Le second est le Processus de Stabilisation et Association proposé en juin 1999 aux pays des Balkans (ex-Yougoslavie, sauf la Slovaquie déjà candidate à l'UE, et Albanie), qui crée pour ces pays un statut de candidats virtuels à l'adhésion. Ceci étant, le présent ouvrage est une très bonne introduction à la compréhension d'un sujet complexe

et mouvant. Les coordonnateurs ont classé les contributions sous cinq rubriques :

- la perspective de l'Union européenne ;
- les stratégies de pré-accession, à l'exemple de deux pays illustrant respectivement la réussite et le demi-échec, Pologne et Bulgarie ;
- les coûts de l'élargissement ;
- les petits États dans l'équilibre de l'UE ;
- les pays en attente : Turquie, Ukraine, Russie.

Pour la perspective de l'Union européenne, Fraser Cameron présente, à titre personnel et non en sa qualité de conseiller à la Direction générale des relations politiques extérieures, la perspective de la Commission. On peut le trouver un peu partial lorsqu'il justifie la rigueur de la Commission dans les négociations bilatérales avec chaque candidat sur l'*acquis communautaire* – il est normal selon lui que l'acceptation de cet énorme ensemble de règles communautaires soit à prendre ou à laisser, le candidat peut seulement demander des dérogations limitées et temporaires, mais aussi bien c'est le pays candidat qui veut adhérer à l'Union, donc c'est qu'il y trouve des avantages... Mais on trouve aussi une remarque très pertinente et rarement faite : les plus âpres négociations sont celles qui se déroulent à propos de l'élargissement entre pays membres, non entre la Commission et les candidats. Représentant le point de vue du Parlement européen, Geoffrey Harris souligne bien que si le rôle du Parlement est formellement

limité (il doit ratifier les accords d'adhésion conclus avec chaque pays), politiquement il est plus substantiel. Il rappelle que le Parlement était opposé à une séparation des candidats en deux groupes et favorable à la participation immédiate de tous les candidats au processus d'élargissement ; la décision du Sommet d'Helsinki en décembre 1999 devait lui donner raison. On ajoutera qu'au cours de l'année 2000, le Parlement s'est exprimé en faveur d'une accélération du processus et de la fixation d'une date d'adhésion qui pourrait être 2004, plus tard que ce qu'espèrent les candidats, mais peut-être sensiblement plus tôt que ce qu'on pense à la Commission.

Pour les études de cas le choix a été fait de la Pologne et de la Bulgarie. La Pologne, étudiée par Christopher Preston, est un choix évident car c'est le plus peuplé des pays candidats et aussi l'un des pays les plus avancés dans la transition. Beaucoup d'attention est dévolue à l'Accord européen d'association entre la Pologne et l'UE signé en décembre 1991, à juste titre car tant que la Pologne ne sera pas effectivement membre de l'UE, cet accord s'applique comme pour tous les pays candidats. La contribution souligne les conflits qui ont opposé la Pologne à la Commission sur différents points d'incorporation de l'*acquis communautaire* dans la législation polonaise. Effectivement la Pologne est apparue en 1999 et 2000 comme le fer de lance des revendications vis-à-vis de l'UE sur la date d'adhésion et l'attribution de fonds au titre de l'agriculture et des fonds structurels. Irina Bokova traite de la Bulgarie, un pays dont l'accession ne semble pas pro-

chaîne malgré les efforts accomplis depuis la crise de 1997.

Les deux études sur les coûts de l'élargissement, centrés sur l'attribution des fonds structurels (Jill Preston) et l'application de la Politique Agricole Commune (Brian Ardy), rappellent utilement la situation au moment de l'adoption de l'Agenda 2000 en 1997. Depuis, la question n'a fait que gagner en confusion. Le problème est que l'UE se propose d'intégrer un grand nombre de pays pauvres (atteignant à peine 40 % du PIB par tête des pays de l'UE) et fortement agricoles, représentant plus de 50 % de la superficie arable de l'UE à 15. Depuis la rédaction de ces articles, l'opposition des « pays pauvres » de l'UE (Grèce, Portugal et Espagne surtout) à une affectation des fonds structurels européens qui leur ferait perdre des subventions n'a fait que s'exacerber ; et la réforme de la PAC qui devait résulter des négociations de 1999 dans le cadre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) n'a pu avoir lieu en raison de l'échec au lancement de ces négociations. Autant que la réforme des institutions communautaires, l'adaptation du budget de l'UE à l'élargissement constitue un formidable défi.

La section sur les « petits États » est traitée en deux études par Roderick Pace et Jan Mannens. Ce sujet est rarement abordé en tant que tel. Les deux études se recoupent un peu sur le thème des conséquences institutionnelles de l'entrée de nombreux petits États caractérisés par une grande diversité (là encore, l'un des défis majeurs de la Conférence intergouvernementale en cours). Elles concourent à montrer que l'équilibre actuel de

l'UE à 15 sera profondément modifié par cette irruption de nouveaux membres, y compris l'équilibre politique et sécuritaire (Pace note que les petits États ne sont pas forcément plus pacifiques que les grands, p. 118).

Quel sera le prochain élargissement une fois le processus en cours achevé ? Mehmet Ugur fait le point sur les relations entre la Turquie et l'UE, et cela aide à comprendre les énormes difficultés que l'UE a eues à négocier, et faire admettre à la Grèce, un « partenariat d'adhésion » en 2000, un an après la reconnaissance à la Turquie du statut de pays candidat (sans ouvrir cependant de négociations d'adhésion) en décembre 1999. La courte contribution de Taras Kuzio sur les relations difficiles entre l'UE et l'Ukraine pose bien le problème, qui n'a guère évolué depuis la rédaction de l'article : l'Ukraine bénéficie d'un Accord de Partenariat et Coopération signé en 1994 et ratifié en 1998, et revendique des perspectives d'adhésion que l'UE lui refuse. L'Ukraine s'estime moins bien traitée que la Russie, elle aussi bénéficiaire d'un APC, mais non candidate à l'adhésion. La Russie est un enjeu autrement plus important que l'Ukraine pour l'UE comme le montre Jackie Gower, notamment en ce qui concerne l'énergie et la sécurité. Le renforcement de son « partenariat stratégique » avec l'UE est d'autant plus acceptable qu'il n'implique aucune perspective d'adhésion à terme.

La conclusion des deux auteurs recense les formidables questions qui se posent aujourd'hui : quel type d'Union en fonction des réformes institutionnelles ? quelles frontières

pour l'Union ? L'histoire est encore ouverte.

Marie LAVIGNE

Université de Pau, France

**Le partenariat de l'Union
européenne avec les pays tiers.
Conflits et convergences.**

*LABOUZ, Marie-Françoise (dir.).
Bruxelles, Bruylant, 2000, 352 p.*

Le titre de cet ouvrage « Le partenariat de l'Union européenne avec les pays tiers » m'a laissé croire que l'on allait traiter des partenariats en rapport avec les pays candidats et acceptés par l'Union européenne pour former la première vague de l'élargissement à l'Est. Cette perception était d'autant plus sensible que cet ouvrage a été publié l'année dernière. Il n'en est rien à l'exception d'un chapitre, celui de la professeure Voina-Motoc qui traite des critères politiques dans le partenariat avec les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) chapitre, par ailleurs, fort intéressant. Elle analyse la transition démocratique à l'Est sous l'angle de la « cohérence » de la vision normative au sein de l'Union européenne et des incertitudes des pays de l'Est au regard de ces demandes. Elle souligne avec raison que l'État-nation (première condition de la démocratie) est de construction récente et inachevée en partie à cause de la question ethnique. La question multinationale est, selon l'auteur, un problème européen et universel. Plus difficile est la question de l'État de droit – condition préalable à la démocratie – faiblesse du pouvoir judiciaire, inexistence de structures administratives (comme celles qui ont marqué l'État moderne), difficulté de mettre en place des réfor-

mes (à cause de son passé totalitaire un État se voit contester ou refuser l'autorité). La crise de l'État de droit est aussi marquée par la corruption. Bref, un faible État de droit signifie une démocratie inachevée (p 115).

La question de l'intégration européenne a conduit au dépassement de l'État-nation au sein de l'UE. Le caractère démocratique des pays membres a été fondamental. Certes à l'intérieur des différents types de démocratie des disparités ont existé, mais elles coexistent au sein de l'UE ne serait-ce que pour définir un projet européen. D'où les questions soulevées : quel est le rôle de la différenciation dans le contexte de l'élargissement à l'Est ? (pp. 116-120) ; comment s'exprimera la citoyenneté européenne ? ne sera-t-elle pas remise en question par les identités des deux Europes ? (pp. 120-123).

Les dix-sept autres chapitres abordent la question du partenariat sous un angle à la fois plus général (pluridisciplinaire) et plus spécifique (en rapport avec les conflits et convergences de nature économique). Pour M. F. Labouz, coordonnatrice de l'ouvrage, ce projet compense « l'eurocentrisme naturel par la recherche des perceptions du phénomène partenarial ». Précisément cet ouvrage réunit des études pluridisciplinaires propres à révéler les fonctions et les contraintes pour l'UE de la mondialisation des échanges (avant-propos). Dès lors, le titre aurait dû être plus explicite.

Dans une première partie qui comprend deux chapitres (non numérotés), les trois premiers sont nettement plus théoriques : les concepts de mondialisation, pluralisme, souve-